ART. 23 N° **452** 

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

### SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

N º 452

présenté par Mme Le Pen, M. Bilde, M. Chenu, M. Meizonnet, M. Pajot et Mme Pujol

#### **ARTICLE 23**

Rédiger ainsi le début de la seconde phrase de l'alinéa 2 :

« Si deux tiers de la peine a été exécutée, elles... (le reste sans changement). »

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de conditionnaliser toutes réduction de peines à l'exécution des 2/3 de la peine.